

**INTERPELLATION DE DIANA NIKOLIC
CYBERPREDATION ET GROOMING
CONSEIL COMMUNAL DU 27/11/2017**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Quand une jeune fille menace de se suicider sur les réseaux sociaux parce qu'un garçon refuse de sortir avec elle, il y a de quoi s'inquiéter. Mais quand il apparaît que cette jeune fille n'existe pas en réalité... ça devient encore plus inquiétant ! Ce genre de faux profils sont malheureusement plus courants qu'on ne le croit et s'infiltrent facilement dans les contacts, particulièrement des plus jeunes, sur différents réseaux sociaux.

Ces formes de cyberharcèlement sont appelées grooming et cyberprédation.

Il me revient de différentes sources que des élèves de plusieurs établissements scolaires liégeois ont déjà été confrontés à ces formes de cyberharcèlement. Et, en cas de plainte, la Police locale est le premier interlocuteur des victimes.

Face à ce genre de situation, il semble que tant les parents et les établissements scolaires que la Police se sentent démunis.

Monsieur le Bourgmestre, voici mes questions :

- Disposez-vous de données pouvant permettre de mesurer le phénomène des cyberprédateurs sur le territoire communal telles que le nombre de plaintes, les cas recensés dans l'enseignement communal, autres ?
- Quels sont les moyens à la disposition de la Police locale pour donner suite à des plaintes pour de tels faits ?
- La Police est-elle spécifiquement formée à accueillir les victimes de cyber-prédateurs ? Les victimes et leurs proches sont-ils orientés vers une structure d'écoute, une assistance psycho-médico-sociale ou autre ?
- Par ailleurs, des campagnes de prévention ont-elles déjà été menées ou sont-elles menées auprès des adolescents, notamment dans les écoles de la Ville ?

Diana Nikolic

Conseillère communale